



LETTRE OUVERTE AU DAP :

L'UFAP DEMANDE L'ARRET DE L'EXPERIMENTATION DE PRISME

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 30 avril 2024

Monsieur le Directeur,

Depuis le 15 avril dernier, le logiciel métier PRISME est déployé sur les sites expérimentateurs des SPIP 54, 55, 57, 67, 68 et 88. Malgré plusieurs reports et plus de 20 millions d'euros investis, c'est la catastrophe. Aucune des fonctionnalités de base n'est réellement opérationnelle et le désordre le plus complet règne dans les SPIP et les SAP concernés. A tel point que, depuis le vendredi 19 avril, les juridictions ont décidé de se retirer purement et simplement de l'expérimentation et de revenir exclusivement à APPI.

De manière non-exhaustive, on constate en effet :

- L'impossibilité de sortir l'agenda des convocations pour les agents d'accueil, ce qui engendre de la désorganisation, des difficultés pour contrôler l'identité des probationnaires et un risque sécuritaire en raison de l'agacement de ces derniers ;
- La nécessité pour les secrétariats de créer les mesures sur PRISME car les juridictions ne le font plus ;
- Une mauvaise reprise des données d'APPI dans PRISME et l'absence d'affectation locale des PPSMJ qui complique la recherche des personnes dans le logiciel ;
- L'édition de convocations qui fonctionne mal : impossibilité de changer le lieu de convocation, le mail du SPIP et l'heure de la convocation qui ne s'affichent pas ... ;
- Les rapports des CPIP réalisés dans PRISME ne peuvent pas être validés par les magistrats, et doivent donc être envoyés par mail aux JAP qui mettent la réponse dans APPI ;
- L'absence d'alertes dans PRISME sur les convocations du jour et les échéances en termes de rapports, ce qui oblige les collègues à créer des tableaux de suivi Excel ;
- Les enquêtes ne sont pas rattachées à la hiérarchie de l'ALIP concernée mais au niveau national, de ce fait le DPIP ne peut rien valider ;
- Les mises en veille du logiciel au bout de cinq minutes font perdre tout le travail qui n'aurait pas été préalablement enregistré.

Pour **l'UFAP UNSa Justice**, il faut se rendre à l'évidence : l'expérimentation sur les sites pilotes est un échec cuisant. Entre la surcharge de travail engendrée, les risques sécuritaires au niveau des accueils et l'impossibilité de suivre correctement les mesures, toutes les conditions sont réunies pour qu'un incident grave se produise. De plus, les risques psycho-sociaux explosent et les services sont totalement désorganisés.

En l'absence de garantie que les problèmes rencontrés puissent être résolus dans les jours à venir sur l'ensemble des sites concernés, **l'UFAP UNSa Justice** vous demande de suspendre sine die l'expérimentation du logiciel et de reporter une nouvelle fois le lancement national. Tous les bugs relevés doivent être corrigés avant d'envisager une reprise de l'implémentation de PRISME, qui ne pourra de toute façon se faire que de manière progressive. Toute autre décision paraîtrait à ce jour totalement irresponsable.

Comptant sur l'intérêt que vous portez aux conditions de travail des personnels des SPIP et sur le bon fonctionnement des services, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'UFAP UNSa Justice

Le Secrétaire Général,

Emmanuel CHAMBAUD

Le Secrétaire National pour les SPIP,

Simon-Pierre LAGOUCHE